

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE
2022



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2022_101

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC MARCHES FORAINS DE LA COMMUNE -
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2021

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Jean-Manuel PARANHOS, Arménio SANTOS, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Levon MINASSIAN, Cécile DELAUNAY, Laurent LEFEVRE, Pascale PATAT, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Bernard BOUCHET, Sophie LEFEBURE, Jean-Baptiste GODILLON, Nathalie MOULIN, Dominique BAUD, Aymeric TONNEAU, Laurence BOUDER, Arnaud BEAUVOIR, Béatrice BELLINI, Pierre GUILLET, Yves ENGLER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christelle HANNEBELLE à Michèle GRELLIER, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Sandrine COMBASTEIL à Eric DUMOULIN, Maël SINEGRE à Véronique FABIEN-SOULE, José TOMAS à Pierre GUILLET

Secrétaire :

Véronique LIGNIER

Les 34 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Conformément à la convention de délégation du service public pour la gestion des marchés communaux d'approvisionnement de la Ville de Chatou, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2016, et à l'article L.3131-5 du code de la commande publique, la société DADOUN doit présenter chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication du rapport mentionné à l'article L.3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

I - Rappel des caractéristiques générales de la délégation de service public

L'entreprise DADOUN est, depuis le 1er janvier 2017, en charge de la gestion des deux marchés de Chatou, qui se tiennent place Maurice Berteaux (mercredi et samedi matin) et avenue Guy de Maupassant (jeudi et dimanche matin), ainsi que de la mise en place d'un marché saisonnier de producteurs place des Marguilliers (vendredi après-midi de 14h à 20h de mai à octobre). Il s'agit d'une gestion par affermage.

Cette délégation a une durée initiale de 5 ans.

Dans le cadre de la convention de délégation de service pour l'exploitation des marchés forains de la Ville, la Ville a souhaité élargir à titre expérimental le périmètre du marché Avenue Guy de Maupassant actuellement de 112 mètres linéaires, à hauteur de 144 mètres linéaires environ par avenant 1 en date du 29 octobre 2019.

Cette avenant modifiant l'équilibre financier de la DSP, la Ville a proposé une baisse de la redevance d'exploitation de 20 000 € pour prendre en compte les surcoûts liés à l'absence de mise à disposition d'un site de stockage prévue au contrat et une partie des coûts supplémentaires de l'extension du périmètre du marché Maupassant, soit un montant annuel de 20 500 € au lieu de 40 500 €.

Les missions du délégataire comprennent, notamment, les éléments suivants :

- L'application des mesures contenues dans le règlement des marchés de la Ville et la vérification de son application par les commerçants ;
- Le placement des commerçants dans le cadre des dispositions prévues par le Règlement des marchés de la Ville ;
- La perception des droits, taxes et redevances dus par les usagers ;
- La surveillance des marchés dont il garantit la bonne tenue. Il exerce cette surveillance lors du placement des commerçants, au cours du déballage et du remballage des marchandises et durant l'exécution du nettoyage après la clôture du marché ;
- La fourniture, l'installation et l'entretien des abris et des points d'accroche, casquettes de stand et leur montage et démontage ;
- L'entretien, la maintenance et le cas échéant le renouvellement des ouvrages et équipements au sens des Articles 7.1, 7.2 et 8.1 du contrat de délégation ;
- Le développement de la diversité de l'offre commerciale des marchés ;

- La dynamisation des marchés, en vue de maintenir et de développer leur attractivité et l'organisation de manifestations attachées aux marchés, notamment en liaison avec les manifestations organisées par la Ville ;
- La propreté des marchés et de leurs abords ;
- La production d'un rapport annuel détaillé du service et de son évolution et de comptes rendus ;
- La participation, l'organisation et la gestion administrative de la Commission des marchés ;
- Sur le marché de la Place Maurice Berteaux : l'exploitation des sanitaires de la place pendant les horaires du marché ;
- La manutention (dépose et repose) des potelets sur le marché de la place Maurice Berteaux) ;
- Fonction d'aide et support pour l'élaboration des animations ;
- Remplacement des paniers avaloirs en début de délégation.

Dans le cadre du présent contrat et de manière générale, le délégataire s'engage à assurer le bon fonctionnement, la continuité, la qualité et la bonne organisation de la mission qui lui est confiée, ainsi que le principe d'égalité entre les usagers devant le service public et le principe de mutabilité.

Il s'engage également à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner la dépréciation, la diminution du rendement ou la cessation d'exploitation même provisoire des marchés communaux et d'entraîner la dépréciation de l'image de la Ville.

La redevance annuelle forfaitaire versée par la société DADOUN à la Commune pour l'année 2021 s'élève à 22 110 € (dont 1 610 € d'occupation du domaine public).

Les droits de place en 2021 s'échelonnent de 2.36 € à 5.60 € (selon la taille et la nature de l'emplacement).

Le nombre moyen de commerçants abonnés sur le Marché Berteaux en 2021 s'élève à 43, à 9 pour le Marché Maupassant et 0 pour Marguilliers.

II - Éléments concernant la qualité du service fourni aux usagers

1 - Suivi de la fréquentation :

De bonnes fréquentations des commerçants et des clients ont été observées sur le marché Berteaux le samedi et le dimanche sur Maupassant. On constate toujours une baisse de l'assiduité le mercredi et le jeudi sur les 2 marchés et une fréquentation toujours faible des volants en saison hiver. A noter une variété importante aussi de ce que l'on appelle « cuisine du monde » : plats cuisinés espagnol, libanais, marocain, indien.....

2 - Volume des prestations :

Les deux marchés de Chatou proposent une grande variété de produits : rôtisseurs, charcutiers, fleuristes, traiteurs, pâtisseries, poissonniers..., avec la présence de commerçants alimentaires mais aussi de non alimentaires.

On note toujours une forte représentation des vendeurs de fruits et légumes. Après cette profession, les secteurs les plus représentés sont les bouchers/rotisseurs/charcutier/volaillers puis les produits fromagers. La commission municipale des marchés se réunit régulièrement afin de décider l'entrée ou le départ de nouveaux commerçants.

Pour Maupassant, il faut noter la difficulté de trouver un poissonnier.

3 - Le budget d'animation des marchés:

Le budget animation est constitué par la perception, auprès de l'ensemble des commerçants, d'un forfait journalier de 2,08 € pour l'année 2021. Trois animations ont pu être organisées en 2021 :

- La Fête des Mères en mai,
- le Tour de France en juillet 2021,
- Noël sur Maupassant en décembre 2021

Solde du budget animations de 2021 : 9 690,60 €.

III - Présentation des faits marquants de l'exercice 2021:

1 - Les comptes :

Afin d'avoir une étude comparative ad hoc, le délégataire a repris les comptes de 2019, car il y a eu des fermetures et/ou ouvertures partielles des marchés en 2020, lors des différentes périodes de confinement dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Les recettes des droits de place des marchés sont inférieures de 11 593 € (-4,4 %) par rapport au compte d'exploitation 2019.

Cette baisse est composée de :

- 3 754 € pour les recettes abonnés (soit - 1,77 %)
- 7 838 € pour les recettes volants (soit - 14,61 %)

Le total des charges est inférieur de 28 281 € (+ 11 %) par rapport au compte d'exploitation 2019 ;

Le total de la redevance d'occupation du domaine public et la redevance fixe pour 2020 est 22 110 €.

Le résultat brut d'exploitation est déficitaire de 19 564 € (en 2019, positif de 21 270 €)

2 - Evènements particuliers :

- Diminution du domaine public (placette Berteaux) concédé en raison du Marché de Noël en décembre 2021, organisé par la Ville.
- Aide technique des commerçants du marché Maupassant lors des animations du marché de Noël qui sont proposées le dimanche matin.
- Fêtes des Mères en mai 2021,
- Tour de France en juillet 2021.

Le rapport pour l'année 2021 est joint à la présente délibération.

DELIBERATION

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,

Vu l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique,

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2016 approuvant la délégation de service public des marchés communaux d'approvisionnement,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics locaux en date du 9 septembre 2022,

Vu l'avis de la Commission Culture - Tourisme – Evènementiel et Développement Economique et Commercial en date du 7 septembre 2022,

Vu le rapport d'activité et financier présenté par la société DADOUN pour l'année 2021,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel d'activité, pour l'année 2021, établi par la société DADOUN dans le cadre de la délégation de service public des marchés communaux d'approvisionnement.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 26/09/2022